

REVUE DE PRESSE DE LA SEMAINE 19

10 05 16 Pensions de retraite : 1322 euros bruts mensuels en moyenne

Direction de l'information légale et administrative

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé vient de publier l'édition 2016 de l'ouvrage "Les retraités et les retraites". Ce document dresse un panorama des statistiques sur la retraite pour l'année 2014. L'ensemble des données prend en compte les principales modifications législatives ou réglementaires depuis 2010 (report de l'âge légal pour l'ouverture des droits à la retraite, nouvel assouplissement des départs anticipés pour carrière longue à partir du 1er avril 2014, etc.).

Fin 2014, 15,8 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont titulaires d'une pension de retraite de droit direct d'au moins un régime français de retraite de base ou complémentaire. Par ailleurs, 610 000 personnes perçoivent uniquement une pension de droit dérivé (pension de réversion) et 69 000 seulement une allocation du minimum vieillesse. Le ralentissement du nombre de départs en retraite observé depuis 2011 se confirme en 2014 avec 199 000 départs contre 360 000 départs annuels pendant la période 2006-2010. Cette baisse s'explique principalement par la réforme des retraites de 2010. Cette réforme a reporté l'âge automatique du taux plein et repoussé progressivement l'âge légal d'ouverture des droits à partir de juillet 2011. L'assouplissement des conditions de départ pour les carrières longues, mis en place le 1er novembre 2012 et confirmé par la réforme des retraites du 1er avril 2014, a cependant contribué à l'augmentation des retraités en 2014.

En 2014, le montant moyen de la pension de droit direct tous régimes (de base et complémentaire) s'établit à 1 322 euros bruts mensuels, soit 1 230 euros nets (1 660 euros pour les hommes contre 1 007 euros pour les femmes). Ce montant a progressé de 1,2% par rapport à 2013. Cette augmentation, alors que le montant des pensions était gelé en 2014, résulte du renouvellement de la population des retraités, avec l'arrivée de retraités aux carrières professionnelles plus favorables. L'écart entre la pension moyenne de droit direct des hommes et celle des femmes se réduit du fait de la progression du taux d'activité des femmes

11 05 16 Impôts, retraites, emploi... Ce que propose Alain Juppé pour 2017

Le Figaro

Par Marie Théobald

Le titre de son livre Cinq ans pour l'emploi, publié ce mercredi 11 mai, résume la tonalité des propositions économiques qu'Alain Juppé, candidat à la primaire Les Républicains, est venu présenter, mardi 10 mai, dans un amphi du Palais des Congrès de Paris. L'économiste Alain Minc ou encore Jean-François Cirelli, ancien PDG de Gaz de France étaient présents.

Premier objectif, donc, le plein emploi. Pour y parvenir, il propose de baisser la fiscalité des entreprises et réduire les charges. Important aussi, la réduction de 85 à 100 milliards d'euros des dépenses publiques. Ces économies seront principalement ciblées sur les retraites avec un âge légal de départ relevé à 65 ans qui permettra d'économiser 30 milliards d'euros une fois la réforme achevée.

Revue de détails.

• Emploi

«La priorité absolue, c'est l'emploi». L'ancien Premier ministre vise le plein-emploi sur cinq ans, ce qui revient à un taux de chômage de 5%, selon l'OIT. Le but est affiché: lever les freins à l'embauche. La méthode? Un «CDI sécurisé avec des motifs de licenciement prédéfinis dans le contrat de travail», le

plafonnement des indemnités prud'homales, le référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur, la sortie des 35 heures qui, au même titre que les emplois aidés «reposent sur des principes erronés», explique le maire de Bordeaux dans Les Echos.

Pour parvenir au plein emploi, il a bâti un projet fiscal et un plan pour encourager les entreprises à embaucher.

- Baisse de charges pour les entreprises

Alain Juppé veut faire baisser les charges des entreprises. «Le crédit d'impôt compétitivité emploi devra être transformé dès 2018 en une baisse de charges pérenne, permettant d'annuler toutes les charges patronales au niveau du SMIC, soit 11 points de moins que dans la situation actuelle», assure Alain Juppé dans Les Echos. Il fera baisser, s'il est élu, le taux d'impôt sur les sociétés à 30% d'ici à 2022. «On ne va pas rester à 38% quand la moyenne européenne se situe à 22%», détaille-t-il. Côté cotisations famille à la charge des entreprises, une grande partie sera supprimée à hauteur de 10 milliards d'euros afin d'alléger le coût du travail

- ISF

Bien qu'il sache que cette mesure est impopulaire, Alain Juppé le promet: «J'abrogerai l'ISF, un impôt injuste, qui fait fuir l'argent des Français et les incite à investir ailleurs». Il réduira la taxation des revenus du capital via un prélèvement forfaitaire proche de 20%. Aujourd'hui, les revenus du capital sont en effet, plus taxés que ceux du travail.

- Retraites

L'âge de départ à la retraite sera relevé à 65 ans et les retraites seront alignées dans le public et le privé. Tout fonctionnaire embauché à partir de 2018 sera rattaché aux régimes de retraites du privé. «Concrètement, l'âge serait remonté de quatre mois par an à partir de début 2018», peut-on lire dans Les Echos. Selon Alain Juppé, «il en résultera 20 milliards d'économies dès 2022 et 30 milliards une fois la réforme achevée».

Et ce n'est pas parce qu'on augmente l'âge de départ à la retraite et que les actifs seront plus nombreux sur le marché du travail que le chômage augmentera. «Je m'inscris en faux contre toute idée de corrélation entre l'âge de départ en retraite et le taux de chômage. Les pays où l'âge de départ à la retraite est élevé ne sont pas les pays où le chômage, y compris celui des seniors, est élevé», avertit-il.

12 05 16 Quelle est la réforme qui pourrait sauver le système de retraite français ?

Par Marie Théobald

LE FIGARO - Dans la perspective de la présidentielle, l'Institut Montaigne publie un simulateur qui compare les différentes propositions de réforme du système de retraite français.

Laquelle des propositions des quatre principaux candidats de la primaire Les Républicains François Fillon, Nicolas Sarkozy, Alain Juppé ou Bruno Le Maire permettra de sauver le système de retraite français? En vue de la présidentielle en 2017, l'Institut Montaigne, think tank d'inspiration libérale, publie, ce jeudi 12 mai, un simulateur qui permet de déceler les principaux effets des propositions des candidats sur les caisses de retraite.

Pour réformer les retraites, les paramètres sont nombreux: âge légal de départ à la retraite, durée de cotisation, taux de cotisation, revalorisation des pensions, alignement entre les régimes public et privé, politique démographique (naissances, solde migratoire, nombre de décès), taux de chômage. «C'est cette complexité dont nous avons voulu rendre compte en créant ce simulateur. Nous voulons donner aux citoyens les clés pour comprendre l'impact de ces différents leviers sur les caisses de retraite», explique Laurent Bigorgne, directeur du think tank.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite et l'alignement entre les régimes public et privé font l'unanimité chez les candidats à la primaire. Quant au montant des pensions, personne ne propose d'y

toucher. «On peut difficilement jouer sur ce levier car l'inflation est faible. Ce serait impopulaire», indique Laurent Bigorgne. Le taux de cotisation? Personne non plus. «Si on l'augmentait, cela reviendrait à abîmer la compétitivité. Et puis, toucher au pouvoir d'achat des salariés alors qu'il est sous tension, c'est délicat. En revanche, la fonction publique devrait cotiser comme le privé quand elle embauche. On est dans un système marqué par l'inégalité au détriment du secteur privé», poursuit-il. Pour la durée de cotisation, seul un document d'orientation des dépenses publiques des Républicains de mars 2016 y fait allusion. «Personne n'aime agir sur ce levier qui discriminerait ceux qui commencent à travailler tard. Mais si l'on veut obtenir des résultats, il faudra s'y mettre», signale le directeur de l'Institut Montaigne.

Quels sont les effets des propositions de François Fillon, Alain Juppé, Bruno Le Maire et Nicolas Sarkozy? Alors que les candidats à la primaire dévoilent des propositions de plus en plus détaillées, l'exercice a du sens pour mieux comprendre leur impact. Vous pouvez également vous mettre dans la peau d'un présidentiable et proposer votre propre réforme pour sauver le système de retraite français. Cliquez sur la photo ci-dessous pour avoir accès au simulateur.

»» François Fillon

Prenons la proposition de réforme de l'ancien Premier ministre. Elle est assez détaillée pour permettre d'expliquer un grand nombre d'options du simulateur de l'Institut Montaigne. François Fillon souhaite porter progressivement l'âge de la retraite à 65 ans d'ici 2022. Dans la rubrique des «paramètres du système de retraite» du simulateur de l'Institut Montaigne, indiquons qu'entre 2017 et 2019, l'âge légal sera de 63,5 ans. Entre 2020 et 2024, marquons l'âge légal de départ à 65 ans. Appliquons l'âge légal de départ à 65 ans pour les années suivantes.

Etant donné que François Fillon ne donne pas plus de précisions ni sur les taux de cotisation ni sur la revalorisation des pensions ni sur la durée de cotisation requise, par défaut, ce sont les règles actuelles qui s'appliquent, comme indiqué sur le simulateur.

François Fillon promet aussi d'inscrire dans la Constitution le principe d'équité de traitement entre les retraites du secteur public et les retraites du privé. Observons alors le graphique et le curseur bouger quand on appuie sur le bouton «oui» pour l'alignement de l'âge de départ entre régimes public et privé.

Dans les paramètres démographiques et économiques, si le candidat n'a pas d'objectifs chiffrés, alors, par défaut, ce sont les hypothèses de l'Insee qui seront appliquées à la simulation.

Résultat: Les choix de François Fillon permettront aux caisses de retraite d'être en positif jusqu'en 2031. On peut également constater que le nombre de cotisants par rapport au nombre de retraités évolue, tout comme la pension moyenne des français ou la durée estimée de la retraite.

C'est sans compter que François Fillon souhaite abandonner le système de compensation de pénibilité qui n'est pas applicable car trop complexe. Il veut aussi engager une réforme sur le long terme de notre système de retraite en mettant en place un étage de retraites par capitalisation. A terme, il mettra en place un régime par points et fusionnera les retraites de bases et les retraites complémentaires.

»» Alain Juppé

Du côté d'Alain Juppé, l'âge de départ à la retraite sera aussi relevé à 65 ans et les retraites seront alignées dans le public et le privé. «Concrètement, l'âge serait remonté de quatre mois par an à partir de début 2018», a détaillé l'ancien premier ministre ce mardi 10 mai lors de la présentation de son programme économique. Selon Alain Juppé, «il en résultera 20 milliards d'économies dès 2022 et 30 milliards une fois la réforme achevée». Il promet aussi le plein emploi d'ici 2022 (ce qui correspond à 5% de chômage selon l'OIT). On peut alors appliquer ces critères dans le simulateur de retraites de l'Institut Montaigne comme on l'a fait pour François Fillon et comparer.

»» Bruno Le Maire

Quant à Bruno Le Maire, dans son livre «Ne vous résignez pas!», le candidat à la primaire Les Républicains écrit que la France ne peut plus attendre pour aligner les conditions de départ et les règles de calcul des pensions du secteur public avec le secteur privé, pour ouvrir la voie à des retraites complémentaires par capitalisation, pour mettre en place un régime par point. Il souhaite aussi mettre fin aux dérogations des

régimes spéciaux, ceux des élus comme ceux des cheminots. Il veut aussi fixer l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. Son programme dans sa totalité sera rendu public en septembre, selon sa garde rapprochée qui ne souhaite donc pas communiquer pour le moment. On peut tout de même appliquer ces propositions au simulateur.

»» Nicolas Sarkozy

Pour Nicolas Sarkozy, nous nous basons sur un document d'orientation des dépenses publiques des Républicains du 30 mars dernier que son entourage a envoyé au Figaro en guise de réponse. En effet, il ne s'est pas (encore) déclaré candidat. L'âge légal de départ à la retraite sera repoussé à 63 ans entre 2018 et 2020 (6 mois par an) et 64 ans dès 2025 (3 mois par an entre 2021 et 2024). Cela implique de recentrer le dispositif de carrière longue avant 18 ans dès 2018 et une accélération de la durée de cotisation nécessaire. Par ailleurs, la fin de ces régimes spéciaux sera organisée tout comme l'alignement du système de retraite de la fonction publique sur le système de retraite du privé. Il s'agira à l'avenir de calculer le montant des pensions de retraite pour les agents de la fonction publique en tenant compte des 25 meilleures années et en incluant les primes. Le compte pénibilité sera aussi abrogé.

Oser investir dans la petite enfance

Au-delà, de l'âge, il faut savoir que 14% du PIB est consacré aux retraites en France. Il s'agit du poste de dépenses le plus important. La moyenne européenne se situe autour de 12,5%. «Ce choix politique en faveur des plus âgés, donc ceux qui votent, pèse sur la jeunesse. En effet, c'est autant d'investissements en moins dans les politiques de petite enfance. Selon le prix Nobel d'économie James Heckman, il n'y a pas de rendement social ni économique qui procurent un effet tel qu'un euro investi dans la petite enfance. Pourtant en France, on dépense 20% de moins que les autres pays européens, dans l'école primaire. On a fait un choix irrationnel. C'est la préférence pour les dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissement. On finira par le payer», regrette Laurent Bigorgne.